
RE: Résidence 41-43 avenue Georges Pompidou - Infiltration restaurant

1 message

votre.maire <votre.maire@ville-levallois.fr>
À : "I.montet@wanadoo.fr" <l.montet@wanadoo.fr>
Cc : Gilles Penot <penotgilles@gmail.com>, "cchikli@free.fr" <cchikli@free.fr>

31 décembre 2025 à 18:06

Cher Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre message relatif aux infiltrations provenant de l'établissement ITAGLIO et affectant votre résidence.

Tout d'abord, je tiens à vous indiquer que Monsieur CHIKLI a pu s'entretenir avec les équipes de la DPRSE (Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux) ainsi qu'avec mon Directeur de Cabinet à ce sujet. Notre Municipalité n'est donc pas absente de ce dossier, bien au contraire.

Ensuite, je tiens à rappeler le caractère privé de ce litige pour lequel une procédure judiciaire a été lancée et des expertises faites. Sur ce point, je tiens à vous préciser, au regard des conclusions des expertises, qu'il revient à votre copropriété de faire appliquer les recommandations, à savoir des travaux par le propriétaire du local exploité par ITAGLIO, la société ABTAN IMMOBILIER. C'est en ce sens que SAFAR a transmis à la société ABTAN IMMOBILIER un courrier le 15 novembre dernier, lui demandant d'effectuer ces travaux.

Sur ce point, Monsieur CHIKLI a indiqué à mon Directeur de Cabinet que votre copropriété avait récemment changé de conseil afin justement de faire avancer les choses. En effet, notre Municipalité ne peut se substituer à votre copropriété sur ce volet du dossier.

Par ailleurs, la Direction de la DPRSE a échangé tout récemment avec Monsieur BENICHOU, le gérant du restaurant ITAGLIO. Celui-ci nous a indiqué avoir commandé un devis afin de procéder à des travaux sur l'évacuation défectueuse mais que ce devis aurait été refusé par le propriétaire du local.

Les équipes de la DPRSE ont donc transmis, ce lundi 29 décembre, un courriel à l'avocat de Monsieur BENICHOU ainsi qu'au conseil du bailleur, la société ABTAN IMMOBILIER, pour avoir confirmation de cette information et comprendre, si tel est bien le cas, les raisons de ce refus.

Concernant le souhait de certains copropriétaires de voir le commerce ITAGLIO purement et simplement fermé afin de faire cesser ces fuites, je tiens à vous indiquer que la fermeture administrative d'un commerce relève de la compétence de la Préfecture des Hauts-de-Seine. Notre Municipalité peut agir sur des domaines précis tels que la diffusion de musique amplifiée ou la conformité des extractions en prenant des arrêtés d'interdiction de diffusion de musique ou d'interdiction de cuisson, sans empêcher l'activité du commerce de continuer en respectant ces interdictions. Nous pouvons également agir en cas de non-respect des normes incendie ou d'accessibilité.

La Ville de Levallois est également compétente en matière de périls. Toutefois, à la lecture des rapports d'expertise, votre immeuble n'est pas considéré comme étant en péril imminent. La prise d'un arrêté de péril est une décision très lourde et très impactante. Depuis le début de mon mandat, seuls quelques-uns ont été pris dans des cas très précis. Si un arrêté de péril venait à être pris, l'établissement ITAGLIO fermerait ses portes mais de nombreux propriétaires habitant au-dessus de ce commerce auraient aussi l'obligation de quitter immédiatement leur logement dans l'attente de la réalisation des travaux. Cette option n'est aujourd'hui pas envisagée au regard des rapports d'expertise.

Telles sont les informations que je souhaitais vous faire parvenir, en vous confirmant le suivi attentif de notre Municipalité en vue d'une résolution rapide et sereine de cette problématique.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.



Agnès POTTIER-DUMAS
Maire de Levallois
Vice-présidente du Département des Hauts-de-Seine
01 49 68 30 01
votre.maire@ville-levallois.fr



Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire !

À : votre.maire

Cc : Gilles Penot ; cchikli@free.fr

Objet : Résidence 41-43 avenue Georges Pompidou - Infiltration restaurant

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de l.montet@wanadoo.fr. Pourquoi c'est important

Madame Le Maire,

Bonjour,

Résident propriétaire dans la résidence Le Matisse, et proche du Conseil Syndical de la Résidence Le Matisse et de l'AFUL, je me permets de vous contacter au sujet d'infiltrations touchant notre résidence et mettant en danger la structure du bâtiment.

En date du 12 décembre 2025, vos services ont été saisis d'une demande concernant ce problème, à l'appui, les résultats d'audit réalisé sur les dommages constatés étaient joints.

Ce matin, j'ai constaté avec Monsieur CHICKLI les fuites existantes dans le parking au 1er sous-sol ; j'ai été impressionné par l'importance de celles-ci ; nous avons même observé des infiltrations au 2ème sous-sol du parking en deux endroits. Je vous joins les photographies que j'ai réalisées aux alentours de 11h30 ce matin le lundi 29 décembre 2025.

L'absence de réponse écrite de la part de vos services m'interpelle. Le risque semble plus qu'avéré.

Je vous saurais gré de prendre en considération ces derniers éléments.

Dans l'attente d'une réponse écrite de vos services à notre copropriété, et des décisions qui semblent s'imposer, je vous souhaite de très bonnes fêtes.

Laurent Montet

25 place Georges Pompidou

92300 Levallois

06 11 68 39 80